

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR18.08PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.-- pour  
l'agrandissement du parking du Centre funéraire**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 juin 2018 et le 28 janvier 2019.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD, excusé et remplacé par Roger GYGAX le 6 juin 2018, Ervin SHEU, excusé le 28 janvier 2019 et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale a été reçue uniquement le 6 juin 2018, elle était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'information apportés lors de la séance.

Dans un premier temps, la COFI a refusé à l'unanimité le présent préavis sur la base de son coût relativement important pour le faible nombre de places et qu'à son sens, il ne résolvait pas le problème de parking à cet endroit.

Pour donner suite aux informations complémentaires apportées à la commission ad'hoc lors de sa séance du 14 janvier 2019 par la Municipalité, la Commission des finances a réouvert, à l'unanimité, la discussion sur le préavis du parking du Centre funéraire.

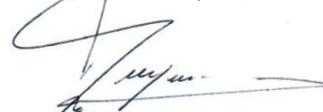
La COFI relève que le présent agrandissement du parking permettra de répondre aux 90 % des cérémonies funèbres organisées sur le site. Toutefois, elle craint que ce parking soit principalement utilisé par des résidents des quartiers proches aux détriments des utilisateurs du Centre funéraire.

Sur cette base et afin d'obtenir un petit rendement financier, la COFI émet le vœu qu'un horodateur soit implanté sur ce parking utilisable de manière identique à celui implanté sur le parking de la Marive et géré par le personnel du centre funéraire lors de cérémonie (gratuité du parking 30 minutes avant et après la cérémonie).

**Conclusions :**

Dans ce cadre, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention d'accepter le préavis PR18.08PR tel que présenté par la Municipalité en prenant en compte le vœu émis ci-avant.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 31 janvier 2019